

PLAN D'ACTION

POUR PROMOUVOIR LA CONNAISSANCE ET

LA VALORISATION DES **SERVICES**

ÉCOSYSTÉMIQUES

DES **ZONES HUMIDES**



RestHAlp

Introduction

Les services écosystémiques (SE) sont communément définis comme les bénéfices que les humains obtiennent des écosystèmes. Ces services sont le résultat du fonctionnement des écosystèmes naturels ou cultivés. Chaque type d'écosystème fournit un ensemble de SE qui lui est spécifique. Les SE interagissant entre eux c'est-à-dire qu'un changement dans la fourniture ou l'usage d'un service (par exemple, la production de biomasse) aura des impacts sur la fourniture ou l'usage possible d'un autre service (par exemple, la quantité de carbone stocké), et constituent ainsi des « bouquets » de services. La fourniture de ces SE dépendra des contextes biophysiques (par exemple, la production de biomasse dépend des contraintes climatiques), de l'état écologique de l'écosystème ainsi que des modalités de gestion et d'usage passées et actuelles par l'homme.

Sous le nom « **zone humide** » (ZH) sont regroupés plusieurs types de biotopes parmi lesquels on peut distinguer les eaux dormantes et eaux courantes, ainsi que les zones inondables ou inondées. Ce plan d'action partagé est centré sur les ZH présentes dans les Alpes. **Les ZH fournissent un grand nombre de SE aux humains :**

- maîtrise des crues ;
- recharge des eaux souterraines ;
- production de biomasse ;
- stockage de carbone ;

- réservoirs de diversité biologique ;
- valeurs spirituelles ;
- lieu d'éducation à l'environnement ou encore support d'activités de loisirs et de tourisme.

Les ZH sont soumises à de nombreux facteurs de changement et de dégradation, notamment par les impacts du changement climatique et par l'artificialisation, la pollution ou la modification des conditions de leur fonctionnement hydrologique. Des démarches au niveau international (*Convention on Wetlands Ramsar*) ou national (*Commissariat général au développement durable* en France ou *Tavolo tecnico sulle zone umide* en Italie), tournées vers une évaluation des SE fournis par les ZH, fournissent un cadre de réflexion générale et mettent en lumière la nécessité de la restauration ou du maintien des ZH dans un état fonctionnel afin d'assurer un flux de SE correspondant aux attentes sociétales.

Le présent plan d'action s'adresse principalement aux acteurs concernés par les ZH et leur gestion comme les autorités régionales et locales ou les communes qui possèdent des ZH sur leur territoire, les gestionnaires du territoire et des zones protégées (*Conservatoires d'espaces naturels*, Parc Naturels Régionaux ou Parcs Nationaux), et les planificateurs, bureaux d'études, et associations gestionnaires de ZH.

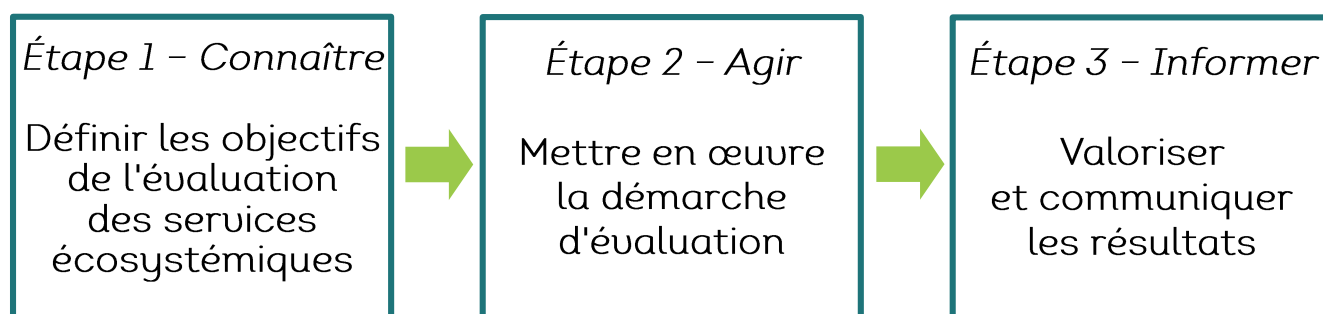


Objectifs du plan d'action et démarche de sa mise en œuvre

L'objectif de ce document de synthèse est de proposer une démarche permettant une mise en œuvre généralisée de l'évaluation des SE sur les ZH. Il définit ainsi (i) les objectifs de l'évaluation, (ii) les méthodes pour sa mise en œuvre et (iii) l'importance de la valorisation et de la communication autour des résultats. Cette dernière étape est en effet cruciale

pour sensibiliser les utilisateurs potentiels des ZH aux multiples bénéfices rendus par ces zones, aux interrelations entre les différents SE fournis ainsi qu'en fine à la dépendance de ces SE à un certain état de fonctionnement écologique ou de conservation.

Ce plan d'action repose sur trois étapes principales :



1. Définir les **objectifs de l'évaluation** des services écosystémiques

Lors de cette étape, trois éléments clés sont à considérer : i) l'**identification** du périmètre nécessaire à la conduite de l'évaluation sur le site concerné, ainsi que la période pour le suivi de l'évaluation ; ii) la **connaissance** approfondie des SE

potentiels de la ZH étudiée ; et iii) la **représentation** du réseau d'acteurs impliqués dans la gestion de la ZH pour permettre de sélectionner les acteurs primordiaux dans la conduite de l'étude.

1.1 Définir le périmètre de l'étude et identifier les SE potentiels

Une **délimitation correcte du périmètre** de l'étude est la première clé de réussite pour un projet d'évaluation des SE. Il n'existe pas de périmètre idéal ou absolu : chaque délimitation devra être raisonnée au regard des enjeux locaux et des parties prenantes impliquées. Une décision importante concerne la prise en compte des interactions entre la ZH et son bassin versant en amont, voire en aval. Les interactions avec les eaux entrantes semblent primordiales, mais peuvent vite entraîner une inflation du périmètre d'étude avec une perte possible de la maîtrise des enjeux par l'enquêteur. À noter : la ZH peut

être impactée par des facteurs externes dont l'origine se situe hors du périmètre d'étude – par exemple le changement climatique ou une source de pollution à distance. De la même manière, les bénéfices fournis par la ZH peuvent s'exprimer dans la zone d'étude ou à distance. Souvent, le périmètre choisi pour l'étude est celui sur lequel une action de gestion peut être envisagée, et dépend donc de la nature des commanditaires. Il convient en complément d'identifier les éléments d'influence sur la fourniture de chaque SE (par exemple, influence sur le débit ou source de pollution), qui peuvent être associés au

périmètre strict de l'étude ou être considérés comme des facteurs externes agissant sur le site. La **délimitation temporelle** de l'évaluation constitue une deuxième considération importante : l'évaluation correspond-elle à une photographie instantanée des SE rendus par la ZH, ou bien l'évaluation est-elle destinée à permettre un suivi temporel des SE ? Là encore, il n'y a pas de règle absolue, mais plutôt une adaptation aux motivations et moyens disponibles des commanditaires de l'évaluation. Ces décisions pourront être prises ou envisagées par le porteur du projet d'évaluation.

L'implication des parties prenantes (cf. plus bas) permet de définir et partager le cadre de l'évaluation dès les débuts du projet entre les partenaires de l'étude.



1.2 Définir et impliquer les parties prenantes

Les **parties prenantes** dans l'évaluation des SE des ZH comprennent les évaluateurs/responsables de l'étude, les gestionnaires/propriétaires du site, les experts pour l'évaluation d'un ou plusieurs SE, les acteurs territoriaux telles que les autorités compétentes sur la ZH et les acteurs locaux comme les représentants des usagers.

Parfois, et notamment pour les études avec une grande emprise spatiale, plusieurs **gestionnaires et propriétaires** pourront être intégrés à l'étude. Dans ce cas, la constitution d'un groupe de gestionnaires/propriétaires peut s'avérer judicieuse, pour permettre une meilleure concertation entre les partenaires principaux de l'étude.

Un **comité de pilotage** peut être constitué en incluant les gestionnaires de la ZH, les représentants des parties prenantes concernées par sa gestion ou son usage, et des acteurs scientifiques et techniques responsables de l'évaluation. Ce groupe joue à la fois un rôle consultatif notamment sur la définition du périmètre de l'étude (cf. plus haut), et la priorisation des SE à qualifier/quantifier en étape 2 en fonction des objectifs de gestion qui peuvent varier selon les usages attendus

sur les milieux.

Un cercle élargi d'acteurs est composé des **autorités compétentes** en fonction du statut du site (département, région...) et d'**acteurs locaux** au-delà de leurs représentants intégrés au comité de pilotage. Des points de contact réguliers et qui peuvent prendre différents formats (réunion d'information, notes écrites, newsletter,...) permettent de tenir informés les acteurs et le personnel des organismes impliqués des démarches en cours et des résultats (cf. plus bas, « Valoriser et communiquer »).

Il peut être parfois nécessaire d'ajuster les objectifs définis à l'étape 1 lors de la phase de mise en œuvre de la démarche. Ceci est en particulier le cas, lorsque le **contexte du projet évolue** (par ex. création d'une piste de ski à proximité d'une ZH, changement de propriétaire du site) ou lorsque des difficultés techniques empêchent la mise en place des **solutions envisagées** (impossibilité d'installer des compteurs de passage, difficulté à mesurer les débits entrant et sortant de la ZH). Dans ce cas, l'étape 1 doit être reprise et adaptée aux nouvelles circonstances tout en gardant une approche collaborative avec les acteurs concernés.

2. Mise en œuvre de la démarche d'évaluation

2.1 Co-construire la démarche pour l'évaluation et définir les SE à suivre

Cette étape nécessite plusieurs concertations avec les membres du comité de pilotage. L'objectif est que les parties prenantes développent une **connaissance partagée des SE** fournis par le site et des usages ou attentes associés. Une ou plusieurs réunions par groupe de parties prenantes, voire avec l'ensemble des acteurs, peuvent être nécessaires pour mener à bien cette étape. La finalité de cette étape est d'obtenir

une liste de SE à considérer à partir de la liste initiale des SE potentiels obtenue lors de la première étape. Les critères de choix pourront inclure l'évolution du SE sur la période récente, le compromis entre importance d'évaluer un SE et la faisabilité technique et financière de la quantification ce SE, et le suivi du SE considéré. Cette liste sera validée, si possible, par toutes les parties prenantes, ou à défaut, une majorité d'entre eux.

2.2 Évaluer les services rendus d'une manière qualitative et quantitative

Une étape centrale dans le processus d'évaluation des SE d'une ZH s'appuie sur le choix d'indicateurs pertinents pour qualifier et quantifier les niveaux de fournitures des SE identifiés dans les étapes précédentes. Selon le service considéré, la définition d'un **indicateur mesurable, fiable**, permettant la quantification du SE est plus ou moins aisée. Ces indicateurs doivent permettre d'évaluer les SE en **termes biophysiques** (tonnes de carbone stockées, nombre d'espèces patrimoniales accueillies) ou de révéler leur **importance sociale et culturelle** (identification de lieux de ressourcement ou d'inspiration). À titre d'exemples, la biomasse produite ou le stockage de carbone peuvent être mesurés par des indicateurs directs en termes biophysiques (tonnes de matière sèche par hectare et par an, ou tonnes de carbone stockées) tandis que la valeur d'inspiration spirituelle des ZH pourra être approchée par une consultation qualitative ou une localisation cartographique des espaces favorables par les pratiquants. Une **évaluation économique** des SE peut être utilisée en complément, si construite comme un élément d'une analyses cout-bénéfice avant engagement de travaux par exemple.

Cette **monétarisation** est intimement liée aux étapes précédentes et ne peut pas être dissociée de l'évaluation qualitative et quantitative décrite précédemment dans un objectif d'évaluation intégrée.



2.3 Suivre l'évolution des services écosystémiques

Si la décision a été prise de suivre l'évolution des SE au cours du temps, des points de qualification et de quantification des SE, c'est-à-dire de mesures des indicateurs, devront être menés à plusieurs reprises pour mesurer la dynamique temporelle des SE. Ce type de suivi peut utilement renseigner sur les dégradations éventuelles subies par la ZH ou sur l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre d'une restauration ou d'un

aménagement de la ZH.

Dans ce cadre, l'étude de la dynamique de SE peut être utilisée comme un outil de gestion adaptative de la ZH et ainsi s'approcher progressivement de l'objectif défini dans le plan de gestion. On passe alors d'une caractérisation ponctuelle des SE à un véritable outil d'aide à la décision avec des implications fortes pour une gestion orientée vers des niveaux cibles de service écosystémique.

3. Valoriser et communiquer les résultats

Un élément central proposé par ce plan d'action consiste à informer de la démarche et de leurs résultats. Si la communication doit constituer un effort constant et répété lors de la mise en œuvre de la démarche, elle trouve son point culminant à la fin de l'étude. Une fois les résultats obtenus et rédigés, ils doivent être mis en forme pour permettre une **vulgarisation de qualité** envers les parties prenantes et les acteurs. Les résultats de l'évaluation qualitative et quantitative peuvent être communiqués sur site au

grand public, et vulgarisés dans des brochures ou panneaux d'information.

La valorisation peut également prendre la forme d'une mise à disposition de cahiers des charges rédigés lors de la consultation ou de la construction d'un manuel pour documenter les démarches entreprises afin que d'autres sites puissent s'inspirer de la méthode mise en œuvre ; toutes ces actions s'inscrivent dans l'optique de promouvoir la mise en œuvre des études sur la connaissance et la valorisation des services écosystémiques.

Ce plan d'action a été développé dans le cadre du projet **RestHAlp**, financé par le programme de coopération transfrontalière européenne entre France et Italie Interreg ALCOTRA 2014-2020.

Pour en savoir plus, on renvoie au " *Guide pour la promotion et l'utilisation des services écosystémiques dans les zones humides* ", publié dans le cadre du même projet.

